

Titres - Restaurants et cantines SNCF

L'UNSA acteur positif !

Mai 2015

Historique :



L'UNSA-Ferroviaire, début 2015, sollicite la direction de l'Entreprise SNCF afin de mener une étude de faisabilité concernant la dotation des Titres-Restaurants. (Financement employeur envers les agents du GPF SNCF).

Entre temps, au CE/GI l'UNSA et la CGT votent et adoptent majoritairement le 09 avril 2015, une motion portant sur une convention de restauration entre le CE/GI et le CER de Paris-Nord. Motion permettant à certains agents du GI de pouvoir fréquenter la cantine de Paris-Nord, avec tarif subventionné par le CE.

Cette motion, recevable règlementairement et donc applicable, répond aux souhaits des agents concernés et consolide notre restauration d'Entreprise via les cantines SNCF. **Le Secrétaire CFDT du CE/GI refuse depuis arbitrairement son application !**

Dernière minute :



La plénière du Comité d'établissement CE/GI du 12 mai 2015 portait, entre autre, sur le dossier restauration avec deux délibérations soumises à votes.

Délibération N°1 : Projet de convention entre le CE/GI et le CER de Paris-Nord concernant la restauration des agents du CE/GI.

UNSA : Refus de vote.

MOTIF: La même motion a déjà été adoptée le 09 avril 2015. elle est donc de fait, toujours recevable et applicable. Il n'y avait donc pas lieu de revoter la motion !

CFDT : 5 Contre

CGT : 2 Pour

Délibération N°2 en cas de désapprobation de la délibération N°1 : Projet d'expérimentation des Titres Restaurants pour les agents rattachés au CEGI travaillant dans le bâtiment « Etoile du Nord ».

UNSA : 4 Pour.

MOTIF: Cette demande est issue d'un accord d'entreprise avec financement employeur et non CE. La SNCF peut demander l'avis du CE, c'est la raison pour laquelle nous avons voté "Pour" conformément à notre axe revendicatif.

CFDT : 5 Pour

CGT : Refus de vote

Au regard de l'avis du CE, l'Entreprise doit contacter les Organisations Syndicales afin d'entériner cet accord sur les Titres-Restaurants.

L'UNSA-Ferroviaire concernant le dossier restauration, agit pour la consolidation des cantines SNCF et l'octroi de nouveaux droits au sein du GPF SNCF. L'UNSA est la seule OS qui ait demandé l'optimisation de la part employeur pour la future dotation des Titres-Restaurants.

L'UNSA travaille afin que cette dotation soit étendue au plus grand nombre, au sein du GPF SNCF ...

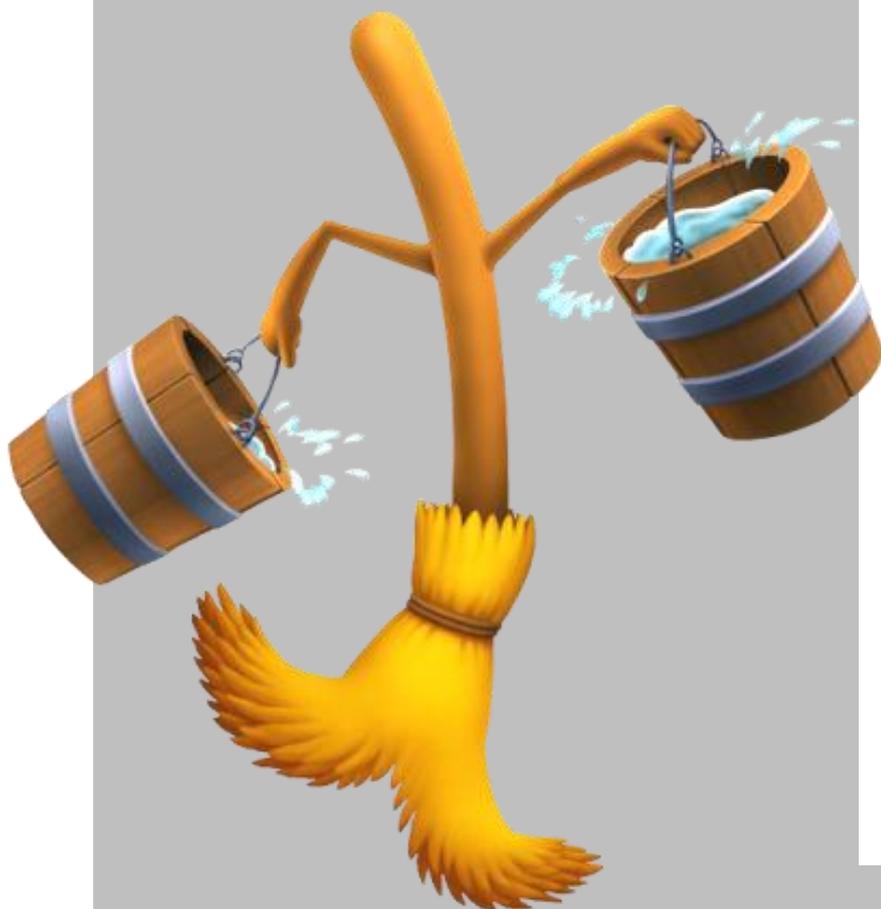
UNSA Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 53 21 82 36 • federation@unsa-ferroviaire.org



Agents du GPF SNCF Dépoussiérons le dialogue social !



L'UNSA-Ferroviaire renouvelle en profondeur le dialogue social, jadis "sclérosé" à la SNCF. L'UNSA entend construire de nouveaux droits et avancées sociales, au seul bénéfice des salariés au statut et contractuels des 3 Epic (SNCF, Réseau et Mobilités).

Groupe Public Ferroviaire SNCF

Comité d'Entreprise Délégué du Personnel Conseil de Surveillance Conseil d'Administration